



Public visé :

- Travailleur possédant, au sein de l'entreprise, les compétences nécessaires pour diriger et coordonner l'exécution des travaux et mettre en œuvre le mode opératoire

Les dispositions de la présente sous-section s'appliquent aux activités et interventions sur des matériaux ou appareils susceptibles de libérer des fibres d'amiante.



Prérequis :

- Avoir plus de 18 ans
- Fournir un avis d'aptitude médicale au poste de travail
- Utilisation usuelle de la langue française



Durée :

- 35 heures (5 jours) pour une formation préalable
- 7 heures (1 jour) pour un recyclage



Nombre de participants par groupe :

- 10 personnes maximum, conformément à la législation



Périodicité :

- Renouvellement tous les 3 ans



Textes officiels se rapportant à l'action de formation :

- Prévention : Art. L4111-1 à L4154-4 du Code du Travail
- Type de travaux : Art. R4412-144 du Code du Travail
- Modalités de formation des travailleurs à la prévention des risques liés à l'amiante : arrêté du 23 février 2012

Objectif général de la formation :

- A la fin de cette formation, l'apprenant doit être capable d'appliquer les procédures opératoires décrites dans le mode opératoire pour la préparation, la conduite, la restitution des chantiers et les procédures de contrôle en cours de chantier. Prendre soin de sa sécurité ainsi que de celles des autres concernés tout en préservant l'environnement

Contenu de la formation :

- Connaître le risque amiante et la réglementation applicable :
 - Identifier le danger amiante : connaître les caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé, notamment les effets cancérigènes et l'effet synergique du tabagisme, les produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante
 - Connaître les exigences de la réglementation relative à l'interdiction de l'amiante et à la prévention du risque amiante et des autres risques afférents aux interventions sur les matériaux amiantés (risques électriques, risques chimiques, chute de hauteur, etc...) : notamment protection des travailleurs, dispositions relatives à la surveillance médicale et à l'information personnelle des travailleurs, droit de retrait en cas de danger grave et imminent, réglementation relative à l'élimination et au transport des déchets amiantés en application du document ED 6028 de l'INRS
 - Connaître la réglementation relative à l'élimination et au transport des déchets amiantés
 - Connaître les modalités d'identification des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante
 - Être capable de transmettre aux opérateurs l'information sur la prévention des risques liés à l'amiante
 - Connaître les limites d'efficacité des EPI, y compris les facteurs de protection assignés, et les durées de port en continu recommandées
 - Être capable de faire l'analyse critique des documents et leur utilisation dans le cadre de l'évaluation des risques
 - Connaître les documents exigibles lors de toute intervention : rapports de repérages avant travaux réalisés suivant les exigences des 7 domaines d'activité définis par :
 - Le décret du 09/05/2017 et ses arrêtés d'application
 - La norme NFX 46-020 et son fascicule d'interprétation FDX 46-041 (immeubles bâtis)
 - La norme NFL 80-001 (aéronefs)
 - La norme NFF 01-020 (matériel ferroviaire)
 - La norme NFX 46-100 (navires et engins flottants)
 - La norme NFX 46-101 (équipements et installations industrielles)
 - La norme NFX 46-102 (génie civil et V.R.D)
- Mettre en œuvre les mesures de prévention définies pour donner suite à l'évaluation des risques réalisée par l'encadrement technique:
 - Organisation de la prévention sur le chantier
 - Prise en compte des conclusions de l'évaluation des risques
 - Choix des méthodes de travail
 - Définition des procédures opératoires garantissant la protection des travailleurs et de l'environnement

- Maitrise des techniques de ventilation et d'aspiration
- Prise en compte des phases opérationnelles susceptibles les générer, la libération de fibres de l'empoussièrement induit et du niveau d'exposition
- o Mettre en application le Mode Opérateur : analyse critique en vue d'une application effective sur le terrain, remontée des écarts, piste d'améliorations, mise en œuvre
- o Mettre en application des procédures et des moyens organisationnels, humains et techniques concourant à la maîtrise des risques durant toutes les phases opérationnelles du chantier (De l'installation au repli et pour les situations d'urgence).
- o Connaître les procédures techniques applicables aux domaines d'activités dans la préparation et le suivi de l'intervention
- o Connaître les contrôles en cours de travaux et restitution des zones impactée

Les points suivants font l'objet de mises en situation sur plate-forme pédagogique :

- Les procédures techniques applicables visant à garantir la protection des travailleurs et de l'environnement de l'intervention
 - o Les méthodes de réduction d'émission de fibres d'amiante et les procédures de contrôle
 - o Les procédures de décontamination du personnel et des équipements
 - o La mise en œuvre des moyens permettant d'assurer les conditions optimales d'aéroulque de chantier
 - o Les procédures d'entrée et de sortie de zone confinée
 - o Être capable de s'assurer de la mise en œuvre des équipements de protection collective adaptés en fonction des conditions et des caractéristiques particulières du travail
 - o Être capable de choisir des EPI adaptés
 - o Être capable d'appliquer les consignes et les savoir-faire relatifs aux conditions d'utilisation et de maintenance de ces équipements, notamment leur entretien et leur remplacement.
 - o Assurer l'application des consignes et des savoir-faire relatifs aux conditions d'utilisation et de maintenance de ces équipements, notamment leur entretien et leur remplacement
 - o Être capable de mettre en œuvre toutes les mesures correctives nécessaires à la bonne réalisation des chantiers
 - o Être capable de faire appliquer les procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation, de transport et d'élimination des déchets
 - o Connaître les situations d'urgence et être capable d'identifier toute situation anormale, notamment accident ou intoxication et de mettre en œuvre et gérer la situation d'urgence et mettre en œuvre les procédures définies par l'encadrant technique.
 - o Être capable de mettre en œuvre des mesures correctives nécessaires à la bonne réalisation de l'opération.
 - o Être capable de définir la conduite à tenir dans ces situations et de la faire appliquer
- Assurer la Remontée des informations à l'encadrement technique :
 - o Compte rendu d'intervention et procédures
 - o Suivi et traçabilité des écarts rencontrés
- o Circulation de l'information
- Assurer la transmission des informations concourant à la pérennité de la démarche de prévention
 - o Être capable d'expliquer aux opérateurs et savoir transmettre le savoir-faire afin de leur faire appliquer et respecter les méthodes, modes opératoires et procédures.
 - o La conduite à tenir en cas d'urgence

Codes de la formation

- Formacode 22265 – Risque Amiante
- NSF 227 – Energie, génie climatique.

Moyens d'encadrement :

- Organisme de formation déclaré à la DRIEETS disposant d'un Service Relations Clients, d'un Service Administratif et d'un Service Qualité.
- Organisme titulaire du certificat QUALIOPi règlementairement exigé pour les développeurs de compétences
- Formation en présence physique uniquement

Moyens et méthodes pédagogiques :

- Formateurs en prévention des risques professionnels
- Supports d'animation pédagogique standardisés, utilisés en vidéo-projection lors d'un face à face pédagogique en salle.
- Apprentissage pratique réalisé sur une plateforme pédagogique de mise en situation en centre.
- Livret de synthèse remis à chaque stagiaire à la fin de la formation ou disponible en ligne sur l'espace apprenant.

Moyens d'évaluation individuelle des acquis :

- Le formateur évalue les stagiaires selon les modalités définies en annexe 4 de l'arrêté du 23 février 2012.
 - o Evaluation théorique de 20 min réalisé à partir d'un questionnement à choix multiple type QCM
 - o Evaluation pratique de 1h30 par binôme incluant l'analyse d'une situation concrète adaptée à l'activité exercée par le stagiaire.
- Une attestation de compétences est délivrée en cas de réussite aux évaluations

Moyens techniques à disposition :

- Pour les apports théoriques : salle de cours, tables, chaises, mur clair pour la projection, tableau papier ou effaçable.
- Pour les apports pratiques : plateforme pédagogique de mise en situation en centre
- En cas de formation groupe sur un de nos centres, ces moyens pourront vous être mis à disposition.

Sécurité et hygiène :

- En cas de formation sur l'un de nos centres, les consignes sanitaires et le règlement intérieur seront affichés sur place.
- En cas de formation dans les locaux de l'entreprise, les moyens alloués à la formation devront être présentés au formateur dès son arrivée, afin de vérifier leur adéquation aux impératifs techniques et de sécurité réglementaires.

Accessibilité (handicap) :

- Nous avons des centres de formation accessibles aux personnes en situation de handicap (nous consulter).

Qualité de la prestation :

- La qualité de la formation préalable ne saurait être garantie si le nombre de participants, la durée pédagogique effective et les moyens techniques requis ne sont pas respectés.

Tarifs :

- Inter : à partir de 450.00€HT